

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026-02-1-1

Date de convocation :

18/02/2026

Nombre de membres en
exercice : **15**

Nombre de présents : **10**

Procurations : **0**

Absents : **5**

Suffrages exprimés : **10**

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**OBJET : RENOUELEMENT
DE LA CONVENTION
D'ASSISTANCE TECHNIQUE EN
EAU POTABLE - SATEP**

L'an deux mille vingt-six et le vingt-trois février à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué le sept novembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Catllar (Salle du Conseil Municipal), sous la présidence de Josette PUJOL, Maire.

Présents : Josette PUJOL, Gérald BARJAVEL, Séverine PRADEILLE, Nicole ARQUER, Henri DECHARTRE, Laëtitia GILLES, Nadège SELVA, Laurent ALBECQ, Pierre BES, Sandrine LECOMTE.

Procurations : Néant

Absents : Céline SEMENOU, Laurent ASTRUCH, Catherine PECH, Michel BOFFA, Léa BARJAVEL.

Madame Sandrine LECOMTE est élue secrétaire de séance.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la commune bénéficie depuis plusieurs années de l'assistance technique des services du Département pour la gestion de l'eau potable.

Elle présente la convention d'assistance technique qui détaille les prestations et modalités liées à l'intervention des services du Département (SATEP) et qui doit être renouvelée chaque année. Elle précise que, conformément à l'article 8, les sommes dues par la commune sont inférieures au seuil de perception.

Madame le Maire sollicite donc l'autorisation de signer la convention qui prend effet à compter du 1^{er} janvier 2026 pour une durée d'un an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide :

- **D'approuver** le renouvellement de la convention d'assistance technique dans le domaine de l'eau potable (SATEP) avec le Département des Pyrénées-Orientales pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2026.
- **D'autoriser** Madame le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de cette décision et en particulier à signer la convention.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Josette PUJOL.

